



AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 02 /DC/ C.DMTG/SG/CIPM/2023 DU 13 SEP 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE,
POUR FOURNITURE DE 300 ARBRES ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE VERT A
DOUMAITANG DANS LA COMMUNE DE DOUMAITANG, DEPARTEMENT DU HAUT
NYONG, REGION DE L'EST

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2023

1- OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

Le Maire de la Commune de DOUMAITANG, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de consultation pour la fourniture de 300(trois) arbres et l'aménagement de l'espace vert, dans la Commune de Doumaintang, département du Haut-Nyong, région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Les travaux préparatoires ;
- Aménagement du jardin ;
- Entretiens du jardin ;

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux objet du présent appel d'offres se feront en un lot unique.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 10 000 000 (Dix millions) c Francs CFA.

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de République du Cameroun, Exercice 2023.

- ◆ Imputation :

7- ACQUISITION DE CONSULTANCE

La Demande de Consultation (DC) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie DOUMAITANG, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune DOUMAITANG, d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille (25 000) FCFA, représentant les d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l': d'offres.

8- CONSULTATION DE LA DEMANDE DE CONSULTATION

La Demande de Consultation (DC) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de DOUMAITANG au Service Technique, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Doumaintang, au plus tard le 05 OCT 2023 à 10 heures précises et devra porter la mention suivante précises et portera les mentions suivantes :

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 02 /DC/
C.DMTG/SG/CIPM/2023 DU 13 SEPT 2023, EN POCEURE D'RGENCE, POUR
FOURNITURE DE 300 ARBRES ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE VERT A DOUMAIN TANG DANS
LA COMMUNE DE DOUMAIN TANG, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé de la Demande de Cotation délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps à la Mairie de DOUMAIN TANG le 05 OCT 2023 à 11 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de DOUMAIN TANG, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

12.1. Critères éliminatoires :

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
3. Spécifications techniques non-conformes ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
5. N'avoir pas réuni au moins 100% de critères de qualification ;
6. Sous-détail des prix unitaires non conforme au modèle du dossier de consultation ;
7. Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

12.2. Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

1. Présentation générale de l'Offre..... Oui/Non
2. Chiffre d'affaire des Exercices des trois dernières années.....Oui/Non
3. Solvabilité Financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI)..... Oui/Non
4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/Non
5. Planning de livraison..... Oui/Non

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix jours (90) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lot ; établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 06 du DC. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme aux dispositions du Règlement Particulier de la Consultation des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, et sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du Règlement Particulier de la Consultation des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

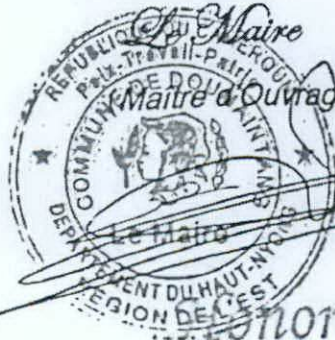
17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de Doumaintang**, au Secrétariat Général Tél : 673683504.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/HN ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/DMTG;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

Doumaintang, le **13 SEPT 2023**



 Le Maire
René Koume